

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 mai 2025 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

- Mme Valérie Plante, Mairesse
- Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
- M. Serge Sasseville, Conseiller du district Peter-McGill
- Mme Vicki Grondin, Conseillère désignée
- Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère désignée, *participation à distance*

ABSENCE :

- M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques

AUTRES PRÉSENCES :

- M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
- M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
- Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
- Mme Gina Tremblay, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Mme Melissa Lapierre-Grano, cheffe de division des communications et des relations avec les citoyens
- Me Anne-Marie Lemieux, secrétaire d'arrondissement
- Mme Aline Fokam, agente de recherche
- M. Simon Rivard, commandant du poste 22 du Service de police
- M. Guillaume Théberge, commandant du poste 22 du Service de police
- M. Dave Waterhouse, chef de division du Service de sécurité incendie de Montréal

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Demandes de dérogation mineure- Période d'intervention du public

- 222, rue de l'Hôpital : une dérogation à la marge latérale (40.10) – aucune intervention
 - 1525, rue du Havre : des dérogations à l'alignement de construction et à l'emplacement d'une dépendance dans la partie commune aux deux cours (40.11) – aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 670, rue Sainte-Catherine Ouest, étages 2 à 7 : un usage « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » (40.12) – aucune intervention

CA25 240171

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025 avec l'ajout du point 20.26 :

Autoriser une affectation de 7 229 299,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux de transformation des rues Larivière, des Érables et de Rouen ainsi que de la portion nord du parc des Royaux en espace résilient - Autoriser une dépense maximale de 8 738 393,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-25-005 - 6 soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

Période de questions du public

16 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 10 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Daniel Vaudrin

- demande d'accélération du processus d'analyse du dossier relatif aux conséquences des diverses inondations subies par l'immeuble situé au 1451, rue Parthenais – Square Cartier

Jean Logan

- remerciements relatifs à l'écoute reçue pour l'aménagement de la rue Fullum
- obtention de l'échéancier 2026 pour le réaménagement de la rue Fullum

Anthony Arnaud

- installation de toilettes mobiles
- processus d'enregistrement, de surveillance et de sécurisation des bâtiments vacants

Céline Thibault

- demande de démolition du bâtiment situé au 1601, boulevard Saint-Laurent

Catherine Coghlin

- dégagement des trottoirs et accessibilité des commerces entre le boulevard St-Laurent et la rue Ontario

Maxime Desirat

- adéquation entre le projet de construction du 2225 rue du Parthenais et les besoins à échelle locale
- étude de marché sur les besoins locaux du secteur visant à promouvoir des projets pour une meilleure intégration de la communauté du district – dépôt de document

CA25 240172

Période de questions du public - Prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 18, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1252678004

Période de questions du public – Prolongation

Alain Gerbier

- nuisances occasionnées par les travaux de construction sur la rue Cartier entre les rues Ontario et Sherbrooke - dépôt de document

Isabelle Hontebeyrie

- absence de limite de décibels de bruit pour les travaux dans l'arrondissement de Ville-Marie
- blocage systématique de la ruelle est-ouest de Cartier à Dorion

Léandre Plouffe

- propositions de la Ville de Montréal pour les personnes évacuées d'urgence
- pouvoir de sanction de la Ville de Montréal à l'endroit des propriétaires négligents et faisant la location de type Airbnb

Jean-Michel Fontaine

- projet de construction sur un lot sur la rue St-Christophe
- égout bouché sur la rue Saint-André et propreté

Robert Hamal

- création de 3 parcs dans Peter-McGill
- demande de blocage de la vente du YMCA ou financement de cet organisme

Cui Zhenyi

- actions de la Ville de Montréal pour inciter les propriétaires à louer leurs appartements vacants

Grégoire Bonamour

- intégration du bâtiment du 2225, rue Parthenais sur la ruelle Larivière

Gerson Correa Dos Santos Neto

- mesures pour le respect des jours de collecte dans le quartier Centre-Sud

Christiane Jansen

- demande de fermeture de la sculpture fontaine située sur la rue de la Gauchetière dans le Quartier chinois pour faire suite à la malpropreté

Agathe Cuisinier

- mesures pour l'intégration du bâtiment projeté au 2225, rue Parthenais à la ruelle Larivière
- travaux dans la ruelle verte Larivière en novembre

Questions écrites

Camilo

- demande d'enfouissement des câbles des lignes électriques, trottoirs élargis et voies cyclable sur la rue Fullum

.....
Madame la mairesse quitte momentanément.

.....
Satya Cabos

- travaux de rénovation des trottoirs, des voies cyclables et enfouissement des câbles sur la rue Fullum

Anonyme

- suite de la plainte déposée, il y a deux ans, relativement à deux immeubles nouvellement Airbnb

Agathe Cuisinier

(questions déjà posées en personne)

Lewis Poulin

- propreté du Quartier des spectacles, terrain vacant situé au coin des rue Sainte-Catherine et De Bullion
- passages réguliers de la patrouille de propreté dans le Quartier des spectacles

Marie-Hélène

- demande de mise au point sur l'état démocratique de l'arrondissement de Ville-Marie constats fait par la Ville
- démarches à entreprendre pour combler le déficit démocratique dans Ville-Marie

Christopher McCray

- remerciements pour les projets de pistes cyclables à venir sur les rues Hochelaga, Du Havre et Larivière
- marquage des voies cyclables et prolongation de celle protégée sur Fullum, au sud de la rue Ontario

Grégoire Merlaut

- redéveloppement de la section du boulevard Saint-Laurent au nord du métro Saint-Laurent
- mesures prises par l'Arrondissement pour obliger les propriétaires des bâtiments vacants à les sécuriser et empêcher leur occupation illégale

Océane Benaiteau – Maxime Désirat – question posée en personne

- proposition de commerce et d'espace collectif de proximité pour le 2225, rue Parthenais – dépôt de document

Sylvain Côté

- remerciements pour la subvention octroyée à l'ACVMtl;
- invitation à la fête du Village en début septembre

Anthony Baker

- critères de détention par le SPVM pour du harcèlement en ligne;

Gaétan Joseph Crête

- coûts du changement de nom de la rue Amherst et de l'aménagement du petit parc Amherst

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- Aucune question

CA25 240173

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240174

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 8 avril 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 8 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1257768001

CA25 240175

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue 10 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1257768002

CA25 240176

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 avril 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1257768003

CA25 240177

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

.....

Retour de Madame la mairesse

.....

CA25 240178

Accorder un contrat à Les Entreprises Roseneige inc., pour la fourniture, la plantation et l'entretien horticole pour le secteur Est de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 2 839 105,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 25-20954 – 4 soumissionnaires

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Les Entreprises Roseneige inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'entretien horticole pour le secteur Est de Ville-Marie au prix de sa soumission, et autoriser la somme maximale de 2 581 004,79 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 25-20954;

D'autoriser une dépense de 258 100,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Roseneige inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1246071003

CA25 240179

Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc François-Dollier-De-Casson - Autoriser une dépense maximale de 1 576 811,18 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-25-004 - 1 soumissionnaire

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Lanco Aménagement inc., unique soumissionnaire et conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc François-Dollier-de-Casson, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 918 175,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-25-004;

D'autoriser une dépense de 183 635,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 475 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1256164002

CA25 240180

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 12 300 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;
- 3 000 \$ à Oxy-Jeunes inc.;
- 3 000 \$ à Un cœur pour les autres;
- 300 \$ à l'Association des locataires - HBP;
- 4 000 \$ à l'Association citoyenne du Village de Montréal (ACVMtl);

D'imputer cette dépense totale de 12 300 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1255601004

CA25 240181

Accorder un contrat à Les Constructions Argozy inc. pour la réparation de peaux décoratives pour lampadaires et de paniers à rebuts au Quartier des spectacles - Autoriser une dépense totale de 253 335,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 25-20864 – 2 soumissionnaires conformes

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Les Constructions Argozy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réparation de peaux décoratives pour lampadaires et de paniers à rebuts au Quartier des spectacles, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 220 292,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 25-20864;

D'autoriser une dépense de 33 043,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de Les Constructions Argozy inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1258220001

CA25 240182

Autoriser une affectation de surplus de 488 713,57 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien et la réparation des systèmes d'irrigation ainsi que le remplacement, la réparation, l'ensemencement, l'aération et le terreautage des surfaces gazonnées au Quartier des spectacles, pour la période du 15 mai 2025 au 31 octobre 2027 - Autoriser une dépense totale de 535 205,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 25-20952 - 4 soumissionnaires conformes

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 488 713,57 \$, net de ristournes;

D'accorder à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes d'irrigation ainsi que le remplacement, la réparation, l'ensemencement, l'aération et le terreautage des surfaces gazonnées au Quartier des spectacles, au prix de sa soumission, pour la période du 15 mai 2025 au 31 octobre 2027, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 486 550,06 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 25-20952;

D'autoriser une dépense de 48 655,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1254846001

CA25 240183

Autoriser une affectation de surplus de 147 434,36 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à 178001 Canada Inc. (Groupe Nicky) pour des services d'entretien horticole et de maintien de la propreté de la Place des Montréalaises, pour une période de 10 mois, soit du 15 mai 2025 au 31 mars 2026 - Autoriser une dépense maximale de 161 459,85 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 25-20985 - 4 soumissionnaires conformes)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 147 434,36 \$, net de ristournes;

D'accorder à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services d'entretien horticole et maintien de la propreté de la Place des Montréalaises au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 146 781,68 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 25-20985;

D'autoriser une dépense de 14 678,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1259522009

CA25 240184

Accorder un contrat à Construction Di Paolo inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe de la Maison de la culture Janine-Sutto et de la bibliothèque Frontenac situées au 2550, rue Ontario Est (8662) - Dépense totale de 9 011 924,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15942 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Construction Di Paolo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'enveloppe de la Maison de la culture Janine Sutto et de la bibliothèque Frontenac situées au 2550 rue Ontario Est (8662), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 827 215,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15942;

D'autoriser une dépense de 1 365 443,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 819 265,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

De procéder à une évaluation du rendement du fournisseur;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1255110002

CA25 240185

Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 56 692,20 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à l'entreprise Sani-Fontaines inc. pour la fourniture de fontaines à boire pour les parcs de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 99 336,56 \$, taxes et contingences incluses - VMG-25-009 - 1 soumissionnaire

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 56 692,20 \$, net de ristournes ;

D'accorder à Sani-Fontaines inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 fontaines à boire, aux prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 90 305,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande VMG-25-009;

D'autoriser une dépense de 9 030,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1257448001

CA25 240186

Autoriser une affectation, net de ristournes de 50 907,86 \$, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder 3 contrats de gré à gré à Les Matériaux de Construction R. Oligny Ltée., Matériaux Pont-Masson et Quincaillerie C. Bélanger Ltée., aux lots les concernant, pour l'acquisition et la livraison de bois et matériel de quincaillerie pour l'année 2025 - Autoriser une dépense maximale de 85 770,37 \$, taxes incluses (Demande de prix VMG 25-012)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 50 907,86 \$, net de ristournes;

D'accorder trois contrats aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots les concernant, pour l'acquisition et la livraison de bois et matériel de quincaillerie pour l'année 2025, pour les sommes maximales en regard de chacune d'elles et autoriser une dépense pour une somme maximale de 85 770,37 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 58 327,01 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Les Matériaux de Construction R. Oligny Ltée;

D'autoriser une dépense maximale de 23 139,52 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Matériaux Pont-Masson;

D'autoriser une dépense maximale de 4 303,84 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Quincaillerie C. Bélanger Ltée;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1259522007

CA25 240187

Autoriser la prolongation du contrat alloué à Équipements Benco, pour une période d'un an, pour l'année 2026, pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement - Autoriser une dépense additionnelle de 197 240,19 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 586 987,35 \$, taxes incluses (appel d'offres public 23-20294)

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240017 adoptée lors de sa séance du 13 février 2024, accordé trois contrats pour les lots 01, 02 et 03 respectivement dans les secteurs Peter-McGill, Saint-Jacques et Sainte-Marie, à l'entreprise les Équipements Benco Canada Ltée pour le nettoyage des trottoirs, pour les années 2024 et 2025, avec l'option de renouvellement pour l'année 2026 et autorisé une dépense totale maximale de 386 747,16 \$ taxes incluses (appel d'offres public 23-20294);

Attendu qu'une clause de l'appel d'offres public prévoyait la possibilité de renouveler le contrat d'un an pour un montant maximum de 197 240,19 \$, taxes incluses :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser la prolongation du contrat alloué à Équipements Benco, pour une période d'un an, pour l'année 2026, pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement, majorant la dépense maximale à 586 987,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 23-20294;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1258966011

CA25 240188

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240189

Autoriser la prolongation du contrat alloué à Balises et Poteaux du Nord Plus, pour une période d'une année, jusqu'au 30 avril 2026, pour la fourniture, l'installation, la désinstallation, l'entreposage, la réparation et l'entretien de balises de déneigement - Autoriser une dépense additionnelle de 281 733,17 \$, taxes et contingences incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 1 102 315,21 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19597 - 2 lots

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240393 adoptée lors de sa séance du 8 novembre 2022, accordé un contrat à Balises et Poteaux du Nord Plus, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2025 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la fourniture, l'installation, la désinstallation, l'entreposage, la réparation et l'entretien de balises de déneigement pour l'arrondissement de Ville-Marie (2 lots - Voirie et Parcs). Dépense maximale de 820 582,04 \$ (Contrat: 745 983,67 \$ + Contingences: 74 598,37 \$) - (Appel d'offres public 22-19597 - 1 soumissionnaire);

Attendu que l'Arrondissement souhaite se prévaloir de la première option de renouvellement :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser la prolongation du contrat alloué à Balises et Poteaux du Nord Plus, pour une période d'une année, jusqu'au 30 avril 2026, pour la fourniture, l'installation, la désinstallation, l'entreposage, la réparation et l'entretien de balises de déneigement, majorant la dépense maximale à 1 102 315,21 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 22-19597 - 2 lots;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 256 121,06 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 25 612,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1258966010

CA25 240190

Accorder un contrat à Conception PLHP inc., pour la réhabilitation de la conduite d'eau potable et des travaux de réaménagement du domaine public dans l'avenue Lalonde, de la rue de la Visitation à la rue Panet - Autoriser une dépense totale de 1 927 632,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-25-006 - 7 soumissionnaires

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Conception PLHP inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de la conduite d'eau potable et des travaux de réaménagement du domaine public dans l'avenue Lalonde, de la rue de la Visitation à la rue Panet, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 376 880,56 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-25-006;

D'autoriser une dépense de 275 376,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 275 376,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1256937003

CA25 240191

Approuver la convention de partenariat, se terminant le 30 septembre 2030, entre l'Université du Québec à Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie pour la Chaire de recherche sur la forêt urbaine et accorder une contribution financière maximale de 100 000 \$, taxes incluses, pour une durée de cinq ans, soit 20 000 \$ par année

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2030, avec l'Université du Québec à Montréal pour le partenariat avec la Chaire de recherche sur la forêt urbaine;

D'accorder à cette fin une contribution financière maximale de 100 000 \$, taxes incluses, pour une durée de cinq ans, soit 20 000 \$ par année;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1259905002

CA25 240192

Approuver les conventions de services se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 avec Groupe communautaire l'Itinéraire, l'Anonyme U.I.M. et la Société de développement social pour la réalisation de services de médiation communautaire dans le cadre de la Stratégie Centre-Ville pour un montant total de 966 288,36 \$, incluant les taxes si applicables

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 31 décembre 2025, avec 3 organismes pour la réalisation de services de médiation communautaire dans le cadre de la Stratégie Centre-Ville;

D'accorder, à cette fin, les contributions maximales suivantes :

- 287 613,41 \$ au Groupe communautaire l'itinéraire;
- 298 396,01 \$ à l'Anonyme U.I.M.;
- 380 278,94 \$ à la Société de développement social;

D'imputer cette dépense totale de 966 288,36 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1253405002

CA25 240193

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2025, avec deux organismes pour la réalisation de 2 murales pour la saison 2025 et accorder une contribution totale de 37 500 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2025, avec deux organismes pour la réalisation de deux murales pour la saison 2025;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 12 500 \$ pour l'organisme La société Saint-Vincent de Paul;
- 25 000 \$ pour l'organisme MU;

D'imputer cette dépense totale de 37 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1259448001

CA25 240194

Autoriser une affectation de surplus de 47 000 \$, approuver la convention, se terminant au plus tard le 15 octobre 2025, avec la Société de développement commercial Village pour la réalisation d'une programmation estivale pour la place du Village dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2025-2027 et accorder une contribution totale de 47 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 47 000 \$;

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 15 octobre 2025, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation d'un projet d'aménagement dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2025-2027;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 47 000 \$ à la Société de développement commercial du Village;

D'imputer cette dépense totale de 47 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1254273001

CA25 240195

Approuver la convention de contribution financière, se terminant le 31 mai 2026, avec le Groupe communautaire L'itinéraire, dans le cadre de la gestion, l'opération et l'entretien de l'espace café communautaire du centre Sanaaq et accorder une contribution financière de 30 000 \$ en guise d'aide au démarrage du projet

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le projet de contribution financière, se terminant le 31 mai 2026, avec le Groupe communautaire L'itinéraire, dans le cadre de la gestion de l'espace café communautaire du centre Sanaaq et accorder une contribution financière de 30 000 \$ en guise d'aide au démarrage du projet

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1259693004

CA25 240196

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Expérience centre-ville pour la réalisation de son projet le Sentier des jasettes et accorder une contribution de 177 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Expérience centre-ville pour la réalisation de son projet le Sentier des jasettes;

D'accorder à cette fin, une contribution de 177 000 \$;

D'imputer cette dépense totale de 177 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1255584001

CA25 240197

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2025, avec Harambec, renaissance du collectif féministe Noir pour la réalisation d'un camp de vacances éducatif communautaire pour des jeunes - Accorder à cette fin, une contribution totale de 23 524 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2025, avec Harambec, renaissance du collectif féministe Noir pour la réalisation d'un camp de vacances éducatif communautaire pour des jeunes;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 23 524 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1255377003

CA25 240198

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec la Société de développement du Vieux-Montréal pour la réalisation d'un projet d'embellissement pour le secteur du Vieux-Montréal et accorder une contribution de 75 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec la Société de développement du Vieux-Montréal - Quartier Historique pour la réalisation d'un projet d'embellissement pour le secteur du Vieux-Montréal;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière maximale de 75 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1259522008

CA25 240199

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.26.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240200

Approuver la convention avec le Partenariat du quartier des spectacles, se terminant le 19 septembre 2025, pour un projet d'aménagement et d'animation de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans la portion au sud de la place Émilie-Gamelin et accorder une contribution financière de 80 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 19 septembre 2025, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour un projet d'aménagement et d'animation de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans la portion au sud de la place Émilie-Gamelin;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 80 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1252840010

CA25 240201

Approuver la convention, se terminant le 30 août 2025, avec la Table Ronde du Quartier chinois de Montréal, pour le projet Journée du Quartier chinois et accorder une contribution financière de 15 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 30 août 2025, avec La Table Ronde du Quartier chinois de Montréal;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1252840011

CA25 24 0202

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2026, avec la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de l'édition 2025 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accorder une contribution totale de 13 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2026, avec la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse;

D'accorder, à cette fin, dans le cadre de l'édition 2025 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » une contribution totale de 13 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1254680004

CA25 240203

Approuver la convention modifiée (addenda) avec la Société de développement du Quartier latin pour le projet « Aménagement du territoire 2025 » dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de minorer la contribution de 27 875 \$ faisant passer le montant total de la contribution de 145 000 \$ à 117 125 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention modifiée avec la Société de développement du Quartier latin pour les projets « Aménagement du territoire 2025 » dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie afin de minorer la contribution de 27 875 \$ faisant passer le montant total de la contribution de 145 000 \$ à 117 125 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1252840014

CA25 240204

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2025, avec plusieurs organismes dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 91 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 31 décembre 2025, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 8 000 \$ à Alchimies, créations et cultures pour la réalisation du Festival Orientalys;
- 18 000 \$ à Artch art contemporain émergent pour la réalisation du Festival Artch;
- 15 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la réalisation du projet l'Orchestre Métropolitain et Yannick Nézet-Séguin au pied du mont Royal;
- 20 000 \$ à Village au Pied-du-Courant pour la réalisation du projet Village au Pied-du-Courant;
- 30 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du Festival des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 91 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1254680003

CA25 240205

Autoriser une affectation de 7 229 299,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc. pour des travaux de transformation des rues Larivière, des Érables et de Rouen ainsi que de la portion nord du parc des Royaux en espace résilient - Autoriser une dépense maximale de 8 738 393,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-25-005 – 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de 7 229 299,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés parcs et terrains de jeux;

D'accorder à Lanco Aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de transformation des rues Larivière, des Érables et de Rouen ainsi que de la portion nord du parc des Royaux en espace résilient, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 6 721 211,78 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-25-005;

D'autoriser une dépense de 1 008 181,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 1 009 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

De procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1259349001

CA25 240206

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240207

Approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur la voie Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place des cyclovias sportives » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias sportives »;

D'autoriser l'utilisation de la somme consentie via le Programme;

D'autoriser une dépense de 37 414,17 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1255728001

CA25 240208

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services d'une équipe de travaux publics en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie, pour une période de 6 mois débutant au printemps 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services d'une équipe de travaux publics en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie, pour une période de 6 mois débutant au printemps 2025, selon les modalités détaillées dans ce dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1255920002

CA25 240209

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1257768005

CA25 240210

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240211

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 8 mai au 8 novembre 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public du 8 mai au 8 novembre 2025 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 765 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 702 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 237 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 258 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1255703004

CA25 240212

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 3^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 406 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 766 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 703 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 259 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 238 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255907004

CA25 240213

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au Vieux-Port de Montréal du 4 mai 2025 au 28 septembre 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 767 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, du 4 mai 2025 au 28 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258188004

CA25 240214

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon) pour la saison estivale 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 768 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site du 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon) selon l'horaire des événements et des niveaux sonores identifiés pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1258188005

CA25 240215

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'activités culturelles sur le terrain de Lespacemaker, au 2875 rue Hochelaga du 14 mai 2025 au 8 octobre 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 769 permettant le bruit d'appareils sonores du 14 mai 2025 au 8 octobre 2025, sur le site de Lespacemaker, situé au 2875 rue Hochelaga.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1258188006

CA25 240216

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur le site du 2100, rue Notre-Dame Est (Le Village au Pied-du-Courant) du 5 juin 2025 au 6 septembre 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 770 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site du 2100, rue Notre-Dame Est (Le Village au Pied-du-Courant) du 5 juin 2025 au 6 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1258188007

CA25 240217

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance établissant une piste cyclable bidirectionnelle du côté Nord de la rue Larivière entre les rues Fullum et Parthenais

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 407 établissant l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le côté Nord de la rue Larivière entre les rues Fullum et Parthenais.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1250071001

CA25 240218

Édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, une ordonnance modifiant le sens de la circulation de la rue Du Havre, entre les rues Hochelaga et Ontario, pour la mettre en direction nord et une ordonnance réduisant la vitesse de circulation véhiculaire à 30 km/h de la rue Hochelaga, entre la rue Fullum et la voie ferrée

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 408 modifiant le sens de la circulation de la rue du Havre, entre les rues Hochelaga et Ontario, pour la mettre en direction nord et l'ordonnance C-4.1, o. 409 réduisant la vitesse de circulation véhiculaire à 30 km/h de la rue Hochelaga, entre la rue Fullum et la voie ferrée.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1258393001

CA25 240219

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024-2025 (CA-24-380) afin de modifier les dates limites pour la réalisation des activités de mitigation et de reddition de compte, et d'augmenter le montant maximal visé par ce règlement pour l'année 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter l'ordonnance CA-24-380. o. 1, en vertu du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024-2025 (CA-24-380), afin de modifier les dates limites pour la réalisation des activités de mitigation et de reddition de compte, et d'augmenter le montant maximal visé par ce règlement de 250 000 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1252840013

CA25 240220

Accorder une dérogation mineure relativement aux marges latérales pour l'immeuble constitué des lots 3 849 700 et 3 849 701, et situé au 222, rue de l'Hôpital, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux marges latérales pour l'immeuble constitué des lots 3 849 700 et 3 849 701, et situé au 222, rue de l'Hôpital, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1256255004

CA25 240221

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.16.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240222

Accorder une dérogation mineure relativement aux dispositions concernant l'alignement de construction et l'emplacement d'une dépendance dans la partie commune aux deux cours avant, prescrites au Règlement d'urbanisme 01-282, pour le bâtiment situé aux 1525 à 1727, rue du Havre, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 59 et 379 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'alignement de construction et à la construction d'une dépendance dans la partie commune aux deux cours, pour le bâtiment situé aux 1525 à 1727, rue du Havre, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) réaliser un aménagement paysager végétalisé composé de graminées, herbes hautes, arbustes ou arbres à l'emplacement indiqué « espace de plantation » sur le plan A-102 réalisé par Gabriel Dextrase, architectes, annoté et estampillé par l'arrondissement le 2025-04-23.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1255289002

CA25 240223

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « résidentiel » relativement à l'aménagement de logements aux étages 2 à 7 pour le bâtiment situé au 670, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel » prévu à l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement de logement aux étages 2 à 7 pour le bâtiment situé au 670, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement ;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) fournir une étude acoustique qui permet de confirmer qu'à l'intérieur des logements, le niveau sonore respecte la réglementation applicable et réaliser les mesures de mitigation, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1254869007

CA25 240224

Abroger le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) et Adopter le Code de vie des bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le Code de vie des bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie dont la prise d'effet est le 1^{er} septembre 2025;

D'abroger le Règlement des bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie CA-24-218, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1259039001

CA25 240225

Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 22 437 000 \$ - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 22 437 000 \$, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 avril 2025 par sa résolution CA25 240169;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie » afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 22 437 000 \$ lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 avril 2025 par sa résolution CA25 240169;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter un Règlement CA-24-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement CA-24-371 autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement Ville-Marie » afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 22 437 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations 2025-2034.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1256167001

CA25 240226

Adopter, avec modifications, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) afin, notamment, d'adopter des dispositions de zonage différencié, d'intégrer des dispositions favorables au logement social et au logement abordable et de corriger des dispositions de transition écologique - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 avril 2025 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter, avec modifications, le Règlement CA-24-282.142 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) » afin, notamment, d'adopter des dispositions de zonage différencié, d'intégrer des dispositions favorables au logement social et au logement abordable et de corriger des dispositions de transition écologique.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1257303001

CA25 240227

Adopter une résolution autorisant, la démolition d'un bâtiment industriel vacant et la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 2225, rue Parthenais, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q.2024, ch.2) - Adoption

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté au 2225, rue Parthenais, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q.2024, ch.2), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 9 (paragraphe 1^o), 207.1 et 211 (paragraphe 3^o) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur maximale en mètre et en étage, aux usages résidentiels et à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » ;
 - b) démolir le bâtiment industriel vacant afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel, le tout substantiellement conforme aux plans numérotés 8, 11, 14 et 15, réalisés par CARTA et estampillés par l'arrondissement le 10 mars 2025 ;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Assurer le respect des paramètres suivants :
 - i) les usages de la famille résidentielle de la catégorie M.4, à l'exception de l'usage « gîte touristique », sont autorisés dans l'ensemble du bâtiment;
 - ii) la volumétrie doit être substantiellement conforme à celle montrée à la page 14 des plans réalisés par CARTA et estampillés par l'arrondissement le 10 mars 2025;
 - iii) l'implantation doit être substantiellement conforme à celle montrée à la page 8 des plans réalisés par CARTA et estampillés par l'arrondissement le 10 mars 2025;
 - iv) l'accès à la cour intérieure tant en bordure de la rue Parthenais que depuis la ruelle doit être contrôlé par un grillage ou un dispositif architectural;
 - v) le local à vocation artistique doit être accessible directement depuis la rue Parthenais;
 - b) Assujettir la délivrance d'un permis de construction au dépôt d'une entente, qui de l'avis de la Ville, convient à assurer l'occupation du local à vocation artistique, au rez-de-chaussée, en bordure de la rue Parthenais, par un organisme du secteur.
 - c) Assujettir la délivrance d'un permis de construction au dépôt d'une entente pour l'aménagement de 20 % de logements abordables. Un logement abordable désigne un logement qui respecte l'une des conditions suivantes :
 - i) il est détenu par un organisme à but non lucratif, une coopérative, un gouvernement, une société paramunicipale, une institution d'enseignement publique ou une fiducie d'utilité sociale pour une durée d'au moins 20 ans ;
 - ii) il est réalisé dans le cadre d'un programme ou d'un projet d'un gouvernement, de la Ville ou d'un des mandataires visant à offrir des propriétés abordables aux ménages et prévoyant un contrôle du prix de revente pour une durée d'au moins 20 ans.
 - d) Soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) la conception des aménagements paysagers doit favoriser des conditions compatibles et viables par rapport à l'ensoleillement prévus sur le site.
 - ii) la proposition artistique pour les panneaux de garde-corps, face à la voie publique, doit tendre à être intemporelle et subordonnée au caractère permanent du bâtiment.
- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation pour débiter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1254869005

CA25 240228

Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 450, rue Sherbrooke Ouest (475, avenue Président-Kennedy) (Lot 1 340 357)

Considérant que la proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du Règlement d'urbanisme (01-282) et du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215);

Considérant que la volumétrie des tours et leur caractère sobre, dépourvu de balcon s'insèrent de façon harmonieuse au caractère du Centre des affaires. La tour au nord pourrait toutefois se distinguer davantage, étant donné qu'elle marquera le paysage urbain de la rue Sherbrooke;

Considérant que la rythmique des façades soulignée par des encadrements métalliques qui rassemblent deux ou trois étages confère au projet une expression verticale et contemporaine, mais que la tour Nord ne se distingue pas suffisamment sur la rue Sherbrooke;

Considérant que les constructions hors-toit sont intégrées architecturalement par le couronnement des tours composé de lattes verticales métalliques;

Considérant que la matérialité composée entre autres de mur-rideau pour les rez-de-chaussée et de panneaux de béton léger pour l'ensemble du projet correspond aux caractéristiques de l'unité de paysage Centre-Ville, mais reste peu détaillée à cette étape du projet;

Considérant que l'aménagement d'espaces commerciaux au niveau du sol sur les rues Sherbrooke et Président-Kennedy contribue à l'animation du domaine public, mais qu'une amélioration des entrées devrait toutefois encore être apportée sur la rue City Councillors;

Considérant que les intentions d'aménagement paysager semblent privilégier la maximisation des surfaces de toits végétalisés, mais que des détails manquent quant aux superficies, aux variétés indigènes et à l'épaisseur du substrat;

Considérant que la différente vocation des deux tours ne se reflète pas dans leur proposition architecturale respective;

Considérant que la gestion des matières résiduelles s'effectue à l'intérieur du bâtiment depuis le quai de chargement;

Considérant que les études d'ensoleillement et d'impact éolien concluent que les conditions demeurent sensiblement les mêmes qu'actuellement;

Considérant que le projet qui s'insère dans un milieu densément construit n'a pas d'impact sur les perspectives depuis et vers le mont Royal;

Considérant que le projet de remplacement fera l'objet d'une révision architecturale à une étape ultérieure;

Considérant que l'espace commercial sur la rue Sherbrooke devrait prévoir une stratégie d'affichage qui le distingue de l'usage résidentiel du reste de la tour :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 25 février 2025 relativement à l'autorisation de la démolition de l'immeuble situé au 450, rue Sherbrooke Ouest (475, avenue Président-Kennedy) (Lot 1 340 357), conformément à l'article 25 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), suite à l'appel de la décision, et ce, aux mêmes conditions que celles l'assortissant;

D'approuver, à cette fin, la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afférant (demande 3003458806).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1252875001

CA25 240229

Désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante, et ce, jusqu'au terme du mandat

Il est proposé par Valérie Plante
 appuyé par Vicki Grondin

De désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante, et ce, jusqu'au terme du mandat.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1257768004

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 juin 2025 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 50.

Valérie Plante
Mairesse

Anne-Marie Lemieux
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA25 240233 lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2025.